

Action en faveur de l'habitat spécifique

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 12/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Accord cadre proposé par la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a engagé avec ses partenaires une démarche pour créer des logements très sociaux spécifiques.

L'habitat spécifique est à réaliser hors du parc collectif traditionnel, il est réservé aux familles dont l'intégration ne peut se faire en logements collectifs.

Les partenaires : Ville de Besançon, C.A.G.B., Etat, Conseil Général 25, Société Anonyme de Franche-Comté, Office Public d'HLM de Besançon, Habitat 25, Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Besançon, HDL du Doubs, Julienne Javel, Agence immobilière à Vocation Sociale.

Un accord cadre a été établi en avril 2001. Il a pour but le développement de la production d'habitat spécifique en mobilisant et mutualisant les moyens humains, financiers et fonciers des différents partenaires signataires.

Principes et méthode

- 1 Coordination de la prospection foncière
- 2 Méthode de labellisation « habitat spécifique »
- 3 Diagnostic social partagé,
- 4 Insertion des familles par le logement,
- 5 Répartition en commun des études de faisabilité,
- 6 Suivi du statut d'occupation afin de pérenniser le parc d'habitat spécifique,
- 7 Réalisation d'un protocole d'intervention sociale,
- 8 Validation politique,
- 9 Evaluation du dispositif.

Mise en place d'un groupe de pilotage : composé des élus et des partenaires, il a pour but principal de valider les propositions du groupe restreint (orientation, adéquation, protocole)

Mise en place d'un groupe opérationnel : composé des acteurs de terrain, il met en œuvre la procédure de relogement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance de cet accord et de la prise en compte de l'articulation PLH et PDALPD,**
- **prend en compte cet accord dans le nouveau Programme Local de l'Habitat**
- **valide la participation de la C.A.G.B. pour le volet prospection foncière en lien avec l'Agence Foncière**
- **autorise M. le Président à signer l'accord cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président